

N° 689
29 DÉCEMBRE
2009

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ACTION 2 à 4

- LYCÉE CHATEL :
LE RENONCEMENT
- COLLÈGE : ASSEZ !
- AUTONOMIE OU
AUTOCRATIE
- FONCTION PUBLIQUE

4 PAGES CENTRAL I à IV

LA RÉALITÉ SUR
LES RÉFORMES CHATEL

ÉDITO

QUAND LA BULLE ÉCLATERA

Après l'épisode du CSE, Luc Chatel est encore dans sa bulle, convaincu que sa réforme, soutenue par des organisations syndicales – minoritaires certes mais peu lui chaut – est actée. La bulle risque vite d'éclater quand les échos des salles des professeurs arriveront aux oreilles de notre ministre.

Quels que soient les aspects par lesquels on prenne la réforme des lycées, on n'y trouve que motifs de mécontentement. La diminution des horaires disciplinaires, le tronc commun de Première, l'affaiblissement des enseignements technologiques, les dispositifs d'aide mal ficelés, l'orientation dévoyée, n'en jetez plus ! Le résultat ne serait d'aucun profit pour les élèves et apporterait des dégradations sensibles des conditions de travail en même temps que des inégalités accrues entre établissements.

Pour faire passer autoritairement sa réforme, L. Chatel entend changer les décrets EPLE et utiliser les chefs d'établissement ; ces derniers, dotés de pouvoirs renforcés deviendraient les souverains pilotes, assistés d'un conseil pédagogique choisi par leurs soins. Les personnels en collège savent déjà ce que cela veut dire : de plus en plus, la hiérarchie se fait pesante, les prescriptions s'accroissent, l'empilement des tâches ruine l'unité du métier. Du livret de compétences à l'enseignement de l'histoire des arts, des moyens de remédiation bricolés aux réunions aussi nombreuses que stériles, le collègue n'en peut plus ! Tandis que des élèves s'enfoncent dans les difficultés, aggravées par la situation sociale catastrophique, aucune réflexion n'est engagée sur les moyens, contenus, formation des enseignants ; les réponses imposées passent par le socle commun et la contractualisation des moyens. L'Éducation n'échappe plus à la concurrence, au pilotage par la culture du résultat et une évaluation de la « performance » des personnels ; les supporters zélés du ministre de l'Éducation et chantres de l'autonomie seraient avisés de méditer les transformations à l'œuvre dans l'ensemble de la fonction publique ; de la loi LRU à l'Université, la réforme de la gouvernance des hôpitaux, partout la RGPP se caractérise par les mêmes lignes de force : pilotage renforcé corrélé à la restriction des moyens, non-respect des missions, individualisation de la gestion des personnels cassant les repères collectifs, subordonnant davantage l'agent à sa hiérarchie, jouant ainsi sur les rémunérations et les carrières.

Nous sommes bien devant des tentatives de transformation radicale de notre fonction publique, sur fond de restrictions budgétaires, de suppressions de postes et d'austérité salariale. Dans ce contexte, l'appel à une journée de grève et de manifestations le 21 janvier, lancé par la FSU avec la CGT et Solidaires, est une étape importante pour le mouvement social que le SNES et la FSU entendent construire depuis des mois.

Cette journée s'inscrit dans le plan d'action annoncé par le SNES : la mobilisation doit s'étendre dès la rentrée, se traduire par des actions visibles et croissantes dans tous les établissements et permettre de réussir, à l'initiative de la FSU, la manifestation nationale sur l'Éducation à Paris le 30 janvier. Cette dernière, comme le 21 janvier, sera l'occasion pour nos professions d'exprimer clairement le refus des personnels

JANVIER DANS L'ACTION POUR L'ÉDUCATION

»» TOUS ENSEMBLE ««

contre les « réformes » Chatel
pour une autre politique

- Dès la rentrée, mobilisation dans les établissements pour informer, alerter, convaincre
- Journée nationale d'actions le jeudi 14 janvier
- Grève nationale le jeudi 21 janvier
- Manifestation nationale à Paris le samedi 30 janvier

AVEC LE SNES,
DE L'AMBITION POUR L'ÉCOLE

snes
fsu

www.snes.edu

snes
fsu

IL
FAUT
DU

snes

de voir mises en œuvre les réformes prévues pour le second degré. Multiplication des réunions avec les parents et les lycéens, prise d'heures d'information syndicale, assemblées générales des personnels, investissement de toutes les réunions – notamment les journées banalisées sur la réforme des lycées –, dénonciation des nouvelles mesures de suppressions de postes, refus des tâches qui ne relèvent pas de nos missions, distribution de tracts, organisation de réunions publiques... toutes les occasions doivent être saisies et en particulier le 14 janvier qui sera une journée nationale d'action et d'expression publique.

Un préavis de grève sera déposé sur l'ensemble du mois.

■ **Frédérique Rolet, Roland Hubert, Daniel Robin**
cosécétaires généraux

GRÈVE LE 21 JANVIER, MAN

Après le CSE du 10 décembre 2009, Luc Chatel a annoncé sa volonté d'aller vite sur ses réformes et de publier, avant la fin janvier, les textes concernant les EPLE et le lycée. Le SNES et la FSU ont recherché les moyens de construire une riposte dans

l'unité la plus large. Le SNES a donc adapté sa stratégie de convergence sur la fonction publique, avec la FSU pour construire avec l'ensemble de la FSU une m

LYCÉES LYCÉE CHATEL : LE RENONCEMENT



La mise en place précipitée et anticipée de la réforme fait l'objet d'un plan de communication huilé : envoi aux personnels d'une lettre du ministre les engageant à se faire les porte-drapeaux du nouveau lycée, diaporama de propagande, etc. Mais sous l'emballage « bon sens près de chez vous », habituel à notre gouvernement, le cadeau est empoisonné.

Pour les élèves

Le lycée est organisé pour les seuls futurs diplômés du supérieur, renonçant à la réussite de tous. La nouvelle classe de Seconde aux horaires d'enseignements d'exploration insuffisants ne permet pas aux élèves de rencontrer les nouvelles disciplines (voie technologique et ses pédagogies spécifiques, etc.). Le « rééquilibrage » des séries s'opère à l'encontre du bon sens : série L sans mathématiques obligatoires, série S moins scientifique, série ES lésée par une forte diminution des enseignements économiques et sociaux. Toute réflexion est absente sur les pratiques et les programmes, la difficulté scolaire et les solutions pour la résoudre. Le projet Chatel aggrave les difficultés liées aux effectifs lourds : tronc commun de Première, faiblesse de la dotation globalisée destinée aux



groupes à effectifs réduits. L'accompagnement personnalisé multiforme est instauré au détriment des heures disciplinaires dont les élèves les plus en difficulté ont bien besoin. Les nouveaux processus d'orientation laissent aux élèves la responsabilité de leurs choix tout en prévoyant les structures permettant de les réorienter. Enfin un tutorat sera offert à tous les élèves, mais sans financement...

Pour les personnels

La réforme engage, sous couvert d'« initiative » et de « responsabilité », et sans concertation, une réforme profonde du métier par multiplication des tâches : gestion locale de l'établissement, hiérarchie intermédiaire et travail supplémentaire par le biais du conseil pédagogique, évaluation (et à terme rémunération) à la performance individuelle et collective. Les missions des enseignants sont dénaturées, glissant vers la prise en charge totale de l'orientation, en lieu et place des CO-Psy. Les conditions d'enseignement sont aggravées par la concurrence entre disciplines, classes et établissements en raison de la gestion de la dotation globalisée. Le projet Chatel réduit les horaires, entraînant des suppressions de postes, multipliant classes et heures supplémentaires pour tous.

Pour la réussite de tous les jeunes, pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels, le SNES appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser pour imposer une réforme ambitieuse progressiste et démocratique. ■ Valérie Sipahimalani

Lycée : NON à la réforme Chatel !

Signez et faites signer la lettre-pétition <http://www.pascettereformedeslycees.org/>

COLLÈGE : ÇA SUFFIT !



Une enquête récente de la MGEN a révélé que ce sont les enseignants qui exercent en collège qui sont le plus en souffrance. Comment s'en étonner quand ils subissent à la fois des conditions de travail dégradées, une dénaturation de leur métier et un alourdissement de leur charge de travail (via des missions nouvelles imposées), une ghettoïsation des collèges renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, et des pressions multiples de leur hiérarchie pour contrôler et contraindre leurs pratiques pédagogiques... ? Face à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, bon nombre de collègues constatent qu'ils ne peuvent plus exercer leur métier convenablement. Alors que le quotidien de la classe se détériore avec des effectifs de plus en plus lourds, un travail en classe entière et des horaires insuffisants, l'aide aux élèves est systématiquement renvoyée vers l'accompagnement éducatif ou les stages de remise à niveau, à assurer en HSE.

Après la note de vie scolaire et les entretiens d'orientation en Troisième imposés aux professeurs principaux, les livrets de compétences ouvrent une nouvelle étape de dénaturation des métiers. Évaluer les élèves se réduirait à mettre des croix dans des cases... et il faudrait valider l'acquisition du socle commun pour un maximum d'élèves, contrats d'objectifs obligent. Le décret EPLE met une dernière touche à la transformation en profondeur du collège. Il vise à renforcer le pouvoir du chef d'établissement pour qu'il puisse, avec l'aide du conseil pédagogique dont il désignera les membres, imposer aux équipes pédagogiques des choix contestables permettant de gérer la pénurie des moyens. Les DHG n'offrant plus aucune marge de manœuvre pour aider les élèves, c'est le respect des programmes et horaires nationaux qui est dans la ligne de mire. L'autonomie, alliée à la mise en concurrence des établissements, au dynamitage des ZEP et aux contrats d'objectifs, ne peut qu'aboutir à une définition locale de l'organisation des ensei-



gnements, à un collège à plusieurs vitesses : tout ou partie du socle et éviction précoce pour les uns, ensemble des programmes et poursuite d'études pour les autres.

Montrons au ministre, aux parents d'élèves, à l'opinion publique que la profession ne peut pas tolérer une telle dérive...

Exigeons la construction d'un collège plus juste qui vise à faire de tous les élèves des futurs citoyens libres et éclairés, grâce à l'appropriation d'une culture commune ambitieuse, et à les mener tous vers une réelle qualification via des poursuites d'études après la Troisième.

■ Monique Daune

Copenhague : dramatique !

Aucun accord mondial n'a pu être conclu, la séance finale invitant simplement les pays à signer un texte travaillé en dehors de toute procédure onusienne. Ce texte ne prévoit aucune décision pour aller vers un traité prolongeant Kyoto, aucun objectif chiffré de réduction d'émission de GES et consacre la place du marché comme outil d'action, notamment contre la déforestation. Les États-Unis par leur refus de prendre des engagements significatifs portent



une responsabilité majeure et l'Europe s'est révélée incapable de proposer fortement une voie ambitieuse. Cela, combiné au jeu de la Chine d'une part mais aussi du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud a conduit à ce scénario catastrophe. La seule note d'espoir réside aujourd'hui dans la forte mobilisation citoyenne qui s'est exprimée à l'occasion de ce sommet et qui doit plus que jamais se poursuivre et s'amplifier.

Côte Basque en action

Durant les deux semaines précédant les congés de Noël, plusieurs lycées ont été bloqués complètement, à l'initiative des élèves des deux gros lycées technologiques de Bayonne (Louis de Foix) et d'Anglet (Cantau), pour demander le retrait de la réforme Chatel. Cette mobilisation s'est également concrétisée par une très grosse manifestation, regroupant le jeudi 10 décembre entre 1500 et 2000 élèves.

Les blocages se sont poursuivis jusqu'au jour de sortie, avec une baisse de la participation aux dernières manifestations : ils étaient 900 à manifester le 15 décembre et environ 300 le 17 décembre, rassemblés devant la gare de Bayonne où ils ont bloqué le trafic ferroviaire pendant près d'une demi-heure faisant face aux forces de l'ordre dans une atmosphère plutôt tendue.



JANVIER

L'ACTION EN

- Dès la rentrée, mener le débat et la réalité des réformes Chatel, sur les en
- Mobiliser les collègues et les lycéens, parents, les lycéens, utiliser les heures rassemblées générales, investir les réunions particulières les journées banalisées s... des tracts... Le SNES dépose un préa
- Dénoncer les suppressions de postes de travail.
- Refuser les tâches qui ne relèvent pas du travail.
- Alerter les élus locaux, nationaux, l

JEUDI

Journée nationale d'action avec

JEUDI

Grève nationale du second degré CGT-FSU-Solidaires po

SAMEDI

Manifestation nationale à

ENSEMBLE

- L'abandon des réformes Chatel.
- Les créations de postes nécessaires à l'Éducation nationale.
- La revalorisation de tous.
- Une autre politique éducative qui améliore des conditions de travail améliorées

Tracts, motions, arguments
Prendre contact avec vos sections
pour coordonner les actions, le

MANIFESTATION LE 30 JANVIER

adopté son plan d'action afin de permettre la manifestation avec la CGT et Solidaires le 21 janvier, et de la manifestation nationale le 30 janvier à Paris.

Le mois de janvier sera décisif pour le second degré, et plus généralement pour le service public d'éducation. Il est indispensable d'entrer dans l'action dès la rentrée, sous les formes locales les plus variées, dans le cadre national proposé par le SNES.

LE 2010 EN CONTINU

tout au long du mois de janvier sur la grève pour l'École et la fonction publique.

es, multiplier les réunions avec les collègues, les échanges d'informations syndicales, les réunions de toutes sortes, et en particulier pour la réforme des lycées, distribuer des avis de grève sur l'ensemble du mois.

est, la dégradation des conditions de

pas de nos missions.

la presse.

LE 14

avec les personnels et les lycéens

LE 21

second degré dans le cadre de l'appel national pour les services publics

LE 30

à Paris à l'appel de la FSU

EXIGEONS

pour la qualité du service public

assure la réussite de tous les jeunes,

travailleurs sur le site du SNES.

au niveau départementale et académique

pour les populariser et les amplifier...

AUTONOMIE OU AUTOCRATIE ?

La volonté gouvernementale de développer l'autonomie des établissements comme celle de donner à leurs chefs des compétences de plus en plus larges, notamment dans le domaine pédagogique, ne date pas d'hier. De rapport Thélot en rapport Pochard, en passant par la lettre de mission de Sarkozy à son ministre Darcos en mai 2007, c'est la même logique qui est à l'œuvre : souplesse et autonomie, gestion des moyens au local, mise en concurrence des établissements et des enseignants seraient les remèdes aux maux du système scolaire. L'assouplissement de la carte scolaire initié à la rentrée 2007 relève de cette logique comme les projets de décrets et d'arrêtés qui viennent d'être soumis au CSE.

Ces projets combinent tous les ingrédients de la déréglementation.

Les conseils d'administration seraient dessaisis d'une partie de leurs prérogatives de décision au profit du seul chef d'établissement qui aurait désormais la compétence de décider de la répartition des moyens horaires si le CA refuse sa seconde proposition.

Le rôle du conseil pédagogique serait considérablement élargi : organisation des enseignements en groupes de compétences et des dispositifs d'aide et de soutien, coordination



En Angleterre, une très forte hiérarchie entre les collègues s'est installée et les enseignants sont rémunérés différemment : par exemple un enseignant « prenant des responsabilités pédagogiques » perçoit une prime allant de 2 000 euros à 10 000 euros par an environ. Les enseignants acceptant « des fonctions de leader », prenant en charge une équipe, montrant de « bonnes pratiques », s'engageant dans le coaching, le tutorat et la formation peuvent percevoir un salaire allant jusqu'à 7 700 euros par mois, alors qu'un enseignant « dans sa classe », exerçant un « service minimum » gagne de 1 500 euros à 2 700 euros par mois environ. Il existe également un statut « d'enseignant aux compétences avancées », ayant un « haut niveau d'expertise et de performance » et dont le salaire peut aller jusqu'à 4 000 euros mensuels.

Les personnels ont en outre chaque année des objectifs de résultats et doivent rendre compte au chef d'établissement, l'atteinte des objectifs ou pas ayant un impact sur la carrière. Comment dans ces conditions de plus en plus individualisées et concurrentielles peut-on réellement travailler en équipe ?

Sandrine Charrier

de l'évaluation des activités scolaires, assistance au chef d'établissement dans l'élaboration du rapport pédagogique de l'établissement... et ses membres seraient en quelque sorte « les chefs de travaux des disciplines générales », de plus nommés par le chef d'établissement, en charge de superviser l'activité pédagogique de leurs collègues.

On voit bien qu'il s'agit-là d'installer une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement grâce à laquelle le chef d'établissement aura la possibilité d'influer non seulement sur la pédagogie des enseignants mais aussi sur

leurs services. Avec la possibilité qui serait donnée aux établissements de déterminer l'attribution d'un volume important de leur dotation horaire, les affranchissant ainsi de contraintes de grilles horaires nationales (comme il est prévu dans la réforme du lycée), on est bien face à une déréglementation orchestrée. Cela menace à la fois l'égalité des usagers face à l'éducation et les conditions de travail, de service voire de rémunération des personnels.

Dès la rentrée, il faut informer, alerter les collègues et les parents et les appeler à refuser d'anticiper ces « réformes ».

Fabienne Bellin

21 JANVIER : DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans la fonction publique de l'État, les suppressions d'emploi vont atteindre 100 000 depuis 2007. Cette politique systématique qui s'exonère d'une évaluation des besoins, comme la Cour des Comptes vient de le faire remarquer, passe par le démantèlement des services. François Fillon tient ses promesses : la RGPP, c'est moins de service public, quitte à recourir à des opérateurs privés, comme le ministère de l'Éducation nationale le fait pour l'accueil des personnels. Dans les départements, l'essentiel des administrations de l'État sera regroupé dès janvier en deux ou trois directions ; les préfectures se voient délestées d'une partie des contrôles qu'elles exerçaient jusque-là.

La casse des services porte atteinte aux missions des personnels et à leurs garanties statutaires. Discrètement, lors de l'adoption de la « loi mobilité » en juillet dernier, la droite parlementaire s'est réjouie de ce texte qualifié de « plan social » dans la fonction publique, qui peut désormais recourir aux entreprises d'intérim. L'Éducation nationale n'est pas en reste. Pour le système éducatif, la RGPP, ce sont ces réformes régressives de l'école à l'Université, en passant par le lycée. Quant au collège, il subit les conséquences de la loi Fillon de 2005.

Disponibles pour le sauvetage des banques, les crédits manquent pour l'action publique. S'appuyant sur ce déficit qu'il entretient pour partie, le gouvernement fait désormais pression sur les collectivités locales, sommées de réduire le nombre de leurs emplois. Malgré le rôle incontesté de l'hôpital public, la purge annoncée ne l'épargnerait pas.

Ces agents moins nombreux, ils devaient être « mieux payés ». On en est loin. L'évolution du point d'indice ne suit pas celle des prix, les quelques mesures indiciaires concédées sont limitées et surtout elles ne concernent pas l'ensemble des personnels. C'est sur la politique indemnitaire que



le gouvernement semble le plus inventif, dans une logique d'opposition des personnels entre eux.

Conscients du rôle que leurs services remplissent, rejetant les logiques d'individualisation, revendiquant pour leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat, les personnels n'ont d'autres choix que d'agir. Des conflits sectoriels se sont développés ces dernières semaines (à l'éducation, à la culture, à Pôle emploi par exemple).

Ces mobilisations peuvent converger à l'occasion de la journée de grève et de manifestation du 21 janvier, à laquelle FSU, CGT et Solidaires appellent d'ores et déjà.

Anne Féray

Grève des sans-papiers : ça continue

Le 18 décembre, plus de 3 000 grévistes ont bravé le froid pour tenir meeting à Paris à la Halle Carpentier, à l'appel de nombreuses organisations dont la CGT, la CFTD, la FSU, l'UNSA, Solidaires, la LDH, RESF, la Cimade... Depuis plus de neuf semaines, ces travailleurs sans papiers sont en grève pour exiger une circulaire de régularisation avec des critères clairs, améliorés, sans discrimination d'origine ou de métier, et qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Le gouvernement, et en particulier le ministère du Travail, doit reprendre les discussions ! Ils ne lâcheront pas !



Dans une manifestation du 24 novembre...



21 JANVIER TOUS EN GRÈVE

BUDGET 2010 : - 5 200 POSTES

C'est le nombre de suppressions d'emplois d'enseignants décidées au budget 2010 dans le second degré public.

Présentée par le ministère comme une mesure technique liée à la réforme de la formation des maîtres, la suppression de l'intégralité des emplois de stagiaires se traduira par des suppressions de postes en nombre dans les établissements. Dans le second degré public, ces suppressions représentent l'équivalent de plus de 5 200 emplois d'enseignants sur le terrain (évaluation qui tient compte de ce que les stagiaires 2009 effectuaient un service hebdomadaire de 8 heures et que les futurs stagiaires désormais affectés sur des emplois de titulaires effectueront devant les élèves un tiers de service de moins que les titulaires à temps plein). S'y ajoutent 411 suppressions d'emplois de CPE stagiaires. Ponction considérable alors qu'une remontée démographique sur l'ensemble du second degré est prévue dès la prochaine rentrée et que plus de 45 000 emplois y ont déjà été supprimés depuis 2003.

Réduction de l'offre de formation, hausse des effectifs de classe, abandon de la politique de l'éducation prioritaire, pression sur les heures supplémentaires, suppression des moyens de remplacement, recours à l'emploi précaire, temps de formation des nouveaux recrutés... le ministère a utilisé tous les leviers pour mettre en œuvre la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Le projet de réforme des lycées avec le regroupement des élèves dans les disciplines du tronc commun en Première et les économies potentielles ainsi créées (augmentation des effectifs par classe, réduction des possibilités de première chaire) est la nouvelle arme qui peut permettre à ce ministère de continuer à appliquer dans les deux années à venir la politique de destruction de l'emploi public mise en œuvre à marche forcée depuis 2007.

Nous entrons dans la phase où les suppressions décidées au budget 2010 vont trouver leur traduction concrète avec les suppressions de postes dans les établissements.

Seule une mobilisation forte sur ce terrain aussi pourra imposer des reculs et le mois de janvier sera décisif.

■ Fabienne Bellin

MUTATIONS : LA MENACE

La suppression projetée des emplois de stagiaires, l'affectation des stagiaires sur les postes de titulaires pour la rentrée prochaine auront de lourdes conséquences sur les mutations dès ce mouvement 2010, tant lors de la phase inter que pour la phase intra-académique.

En effet, pour affecter les néorecrutés des concours 2010 à venir, les recteurs, qui ne disposeront plus des supports de stagiaires (les « berceaux IUFM »), devront utiliser dès lors des supports « banaux » : en clair, des postes qui jusqu'ici étaient mis au mouvement permettant l'affectation et la mutation des titulaires. L'affectation des 7 600 nouveaux conduira donc à la suppression de 7 600 possibilités d'affectation et de mutation qui disparaissent des mouvements inter et intra.

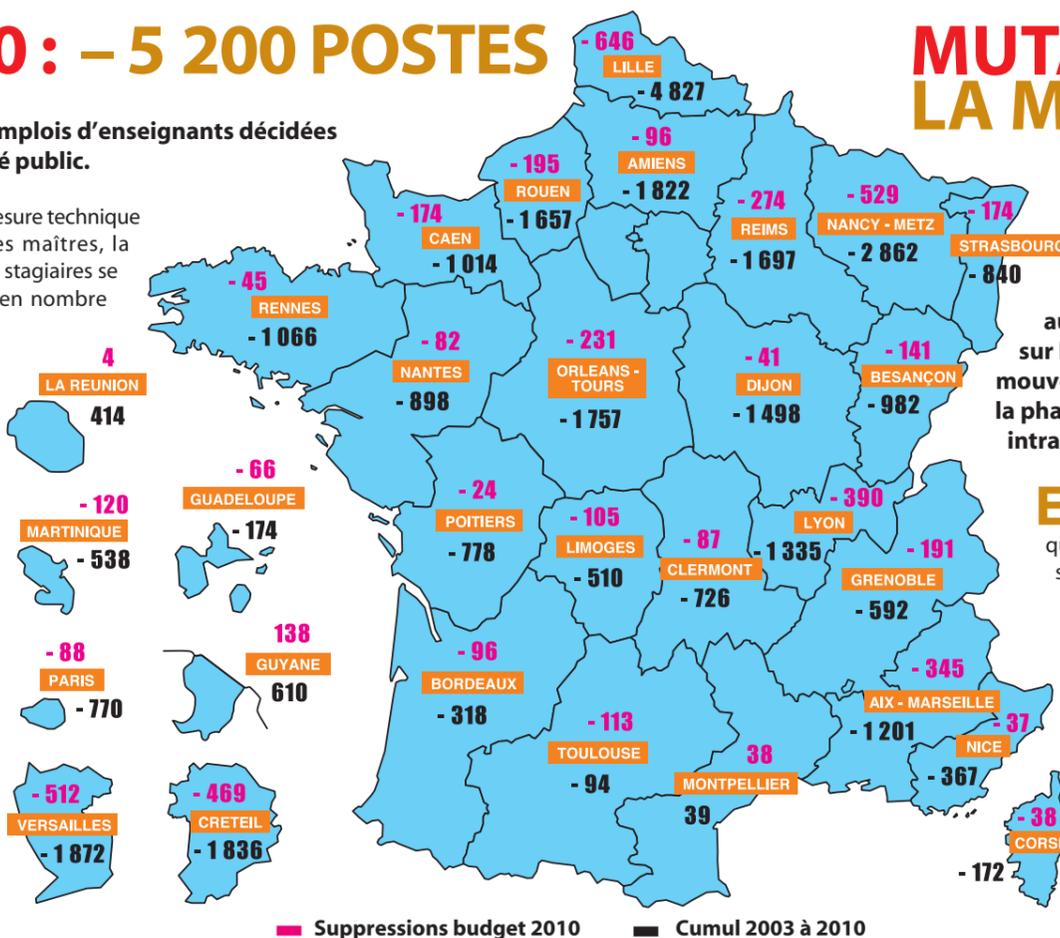
Pour la phase interacadémique du mouvement, cela représente près de 7 600 « capacités d'accueil » qui devraient être ôtées du mouvement,

réduisant par voie de conséquence la mobilité nationale : les chaînes de mutation seront moins nombreuses, leurs effets « démultiplicateurs » amoindris. La seule inconnue résidera dans la capacité du ministère à « répartir » une telle pénurie : du jamais vu.

Ces 7 600 postes manqueront aussi à l'intra : obtenir un poste en établissement sera plus difficile. Enfin, l'inexistence de compensation pour le tiers de service dévolu à la formation des stagiaires (affectés sur des supports complets pour enseigner à hauteur de 12/18^h) laisse augurer une multiplication des services sur plusieurs établissements, le développement des tentatives pour imposer des HS, le recours à des vacataires.

Réduction de la mobilité et aggravation des conditions d'emploi de tous, titulaires, stagiaires et non-titulaires : tout commande de combattre cette préparation de la rentrée 2010.

■ Christophe Barbillat, emploi@snes.edu





TROIS QUESTIONS À

ERIC MANSENCAL

chef d'établissement
dans l'académie de Créteil
et secrétaire général adjoint
du snU.pden-fsu



Un colloque officiel s'est tenu le 15 octobre à la Sorbonne sur la gouvernance des EPLE : quelles orientations se sont dégagées ?

Le gouvernement veut instaurer un véritable libéralisme éducatif, sous couvert de « gouvernance ». Ce vocabulaire caractérise la manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une entreprise, d'un État, en tenant compte du degré d'organisation et d'efficacité... Concernant les établissements, l'expression « performance » prédomine. Les EPLE seront évalués. Évaluation possible en raison de l'existence d'une marge d'autonomie (au niveau de la pédagogie, de l'enseignement afin de qualifier la qualité de l'enseignement dispensé) et donc d'un contrat d'objectifs. L'évaluation sera rendue publique. L'affichage des performances de chaque EPLE va de pair avec la suppression de la carte scolaire. La mise en concurrence se fera à tous les niveaux : élèves, personnels, familles, établissements, secteurs... Les programmes nationaux seront maintenus mais les horaires seront définis par fourchette avec globalisation de la DHG et chaque conseil pédagogique devra faire des choix. Il n'y aura pas de nouveau statut des enseignants mais l'article 34 du décret, concernant l'expérimentation, permettra d'y déroger. Les postes à compétences particulières seront développés, transformant la mutation des enseignants. Leur double notation (pédagogique et administrative) sera modifiée par une seule note. Les EPLE pourront regrouper plusieurs établissements du secondaire ou englober des écoles élémentaires pour une meilleure mise en place du socle...

En quoi le pouvoir des chefs d'établissement sera-t-il renforcé ?

Tout ce que le ministère ne peut pas faire au niveau national se fera insidieusement au niveau de l'EPLE. Au nom de l'autonomie et de la performance des élèves, les pouvoirs et les responsabilités des personnels de direction seront considérablement accrus. Ils devront impulser une certaine politique dans leur établissement pour une performance immédiate (résultats aux examens uniquement). Ce système créera forcément des tensions en tous genres, la notion d'équipe éducative risque de voler en éclat. Certains penseront que l'autonomie est source de liberté éducative. C'est un leurre dont les élèves les plus en difficultés et leurs enseignants feront les frais (ghettoïsation des établissements, culpabilisation des équipes enseignantes quand les résultats obtenus ne correspondront pas à ceux attendus et sanctions financières à la clé par le biais des primes au mérite...).

Quelles répercussions sur l'évaluation des enseignants ?

Selon M. Chudeau, directeur de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, la double notation ne conviendrait à personne et serait décriée par tous. Cette double notation avec une note donnée par un IA-IPR au cours d'une des rares inspections durant la carrière et une note administrative annuelle donnée par le chef d'établissement (maximum 0,5 point par an puis 0,1 point en fonction de l'échelon) n'aurait plus de justification. Les enseignants bénéficieraient donc d'une seule note. Le SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire des chefs d'établissements, revendique le rôle d'évaluateur pédagogique des enseignants. Pour le SNUPDEN-FSU, le rôle pédagogique des personnels de direction est indéniable mais nous ne souhaitons pas prendre la responsabilité d'une évaluation didactique des enseignants. Le regard croisé avec un IA-IPR est indispensable, du point de vue de la discipline mais également dans le cadre d'une évaluation impartiale et contradictoire.

Avec la mise en place de la gouvernance, qu'en sera-t-il de la part des évaluations des établissements dans l'évaluation individuelle des enseignants ? Supposons qu'un contrat d'objectif définisse des résultats qui ne seraient pas atteints (résultats aux examens inférieurs une année à ce qui était prévu et attendu pour X raisons) : comment sera caractérisée l'efficacité globale de l'équipe enseignante et quel sera son impact sur la notation individuelle ?...

S'agit-il de s'aligner sur un modèle européen ?

En Europe, il n'y a plus que la France avec la Grèce et la Bulgarie où les établissements ne sont pas évalués. Mais qu'est-ce qui est évalué ? La performance des élèves, celle des enseignants, l'établissement ou sa direction ? Actuellement en Europe, les pays les plus décentralisés reviennent en arrière au niveau de l'autonomie pédagogique et de la définition des programmes par les établissements. Notre système éducatif a des spécificités propres qu'il convient de ne pas supprimer. Ce qui se joue avec la mise en place de la gouvernance c'est la conception qu'a notre société de ce que doit être l'Éducation pour les élèves de notre pays.

LA RÉALITÉ DES RÉFORMES CHATEL

DÉCRET EPLE : QUELS VRAIS OBJECTIFS ?

Un colloque a réuni le 15 octobre les « cadres supérieurs » de l'Éducation nationale (recteurs, IPR, inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie, secrétaires généraux des rectorats, direction des ministères). Les propositions émises lors de ce colloque éclairent les objectifs des projets actuels.

L'ensemble des propositions émises vise clairement à renforcer la place et le rôle des chefs d'établissement dans le domaine pédagogique, dans l'évaluation des enseignants, pour leur affectation.

L'évaluation des enseignants

Entre chaque « rendez-vous de carrière » (2 à 3 fois dans la carrière), c'est le chef d'établissement qui procède à l'évaluation, dans toutes ses dimensions, des enseignants. L'inspecteur n'intervient que lors de ces « rendez-vous de carrière » et en cas de problème. Il s'agit clairement de mettre fin à la double évaluation des enseignants.

Développement des postes « à profil »

La part des postes à profil, profil défini par le chef d'établissement, doit rapidement concerner 20 % des emplois.

Autonomie renforcée

Il ne s'agit plus de laisser simplement à l'établissement le soin de décider des dédoublements mais de permettre aux établissements de disposer librement de l'utilisation de 10 à 20 % des moyens horaires attribués par le rectorat. Chacun aura compris qu'il ne s'agit pas là de moyens supplémentaires et que donc cela met fin à l'existence de programmes nationaux.

Conseil pédagogique : une hiérarchie intermédiaire nommée par le chef d'établissement

Nous savons tous que la compétence et la légitimité des chefs d'établissement sont, à juste titre, contestables et largement contestées dès lors qu'il s'agit du domaine pédagogique, en particulier disciplinaire. Pour contourner ce constat objectif, le conseil pédagogique pourra aider le chef d'établissement dans sa tâche d'évaluation des enseignants entre les « rendez-vous de carrière ». De même le conseil pédagogique est appelé à jouer un rôle important pour l'utilisation des moyens d'enseignement laissés à la libre disposition de chaque établissement.

Affaiblissement du rôle des CA

« Trop lourd » et sans doute trop démocratique pour ses détracteurs, le conseil d'administration verrait son rôle réduit au profit du chef d'établissement et du conseil pédagogique.

■ Daniel Robin

Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale

Questionné sur le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement, il répond dans *Le Monde de l'Éducation* du 16 décembre :

« Évidemment (...) Il suffit de s'inspirer de la fonction publique territoriale : des concours nationaux avec des recrutements locaux... Il me paraît normal qu'un chef d'établissement puisse constituer son équipe avec des gens qui partagent son projet. C'est à expérimenter bien sûr, mais le chef d'établissement devrait avoir plus d'autonomie. »

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

DISCIPLINES	Horaire élève	Différentiel avec l'horaire actuel	Horaires actuels en petits groupes
Enseignements communs			
Français	4 h	- 30 mn	30 mn
Histoire-Géographie	3 h	- 30 mn	30 mn
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30		1 h 30
Mathématiques	4 h		1 h
Physique-Chimie	3 h	- 30 mn	1 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	- 30 mn	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h		
Éducation civique, juridique et sociale (c)	0 h 30		30 mn
Accompagnement personnalisé (1)	2 h		
Heures de vie de classe	10 h/an		
Enseignements d'exploration			
Deux enseignements d'exploration, avec			
• Un premier enseignement d'exploration au choix parmi :			
Sciences économiques et sociales	1 h 30	- 1 h	30 mn
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1)	1 h 30		
Écologie, agronomie et développement durable (e) (3)	1 h 30	voir (3)	
• Un second enseignement d'exploration, différent du premier enseignement retenu, au choix parmi :			
Sciences économiques et sociales	1 h 30	- 1 h	30 mn
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1)	1 h 30		
Santé et social (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Biotechnologies (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Sciences et laboratoire (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Littérature (1)	1 h 30		
Sciences de l'ingénieur	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Méthodes et pratiques scientifiques (1)	1 h 30		
Création et innovation technologiques (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Territoire et citoyenneté (e) (3)	1 h 30	voir (3)	
Création et activités artistiques (arts visuels, arts du son, arts du spectacle, patrimoines) (1)	1 h 30	- 1 h 30	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h		
Langues et culture de l'Antiquité : grec	3 h		
Langue vivante 3 (a) (b)	3 h	+ 30 mn	30 mn
Par dérogation			
• Trois enseignements d'exploration distincts, dont :			
- d'une part, sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30	- 1 h	30 mn
- d'autre part, deux enseignements distincts parmi :			
Santé et social (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Biotechnologies (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Sciences et laboratoire (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Sciences de l'ingénieur	1 h 30	- 1 h 30	3 h
Création et innovation technologiques (2)	1 h 30	- 1 h 30	3 h
• Ou bien un seul enseignement d'exploration au choix parmi :			
Éducation physique et sportive (d)	5 h		1 h
Arts du cirque	6 h		
Création et culture design (2) (4)	6 h	voir (4)	
Enseignements facultatifs			
• Un enseignement au choix parmi :			
Langue et culture de l'Antiquité : latin	3 h		
Langue et culture de l'Antiquité : grec	3 h		
LV3 (a) (b)	3 h	+ 30 mn	
Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)	3 h		
Éducation physique et sportive	3 h		
Hippologie et équitation (e)	3 h		
Pratiques sociales et culturelles (e)	3 h		
Pratiques professionnelles (e)	3 h		
Atelier artistique	72 h/an		

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.
 (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
 (c) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.
 (d) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.
 (e) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.
 (1) Nouveauté
 (2) Nouvel intitulé
 (3) Actuellement, l'enseignement écologie-agronomie-territoire-citoyenneté est dispensé à hauteur de 4 h 30 dont 3 h 30 dédoublées, dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole. Perte globale dans la réforme : 1 h 30.
 (4) Remplacerait création design (5 heures) et culture design (3 heures)

LES GRANDES NOUVEAUTÉS DE LA CLASSE DE SECONDE SONT :

- l'introduction de la LV2 dans les enseignements communs (97 % des élèves prennent actuellement la LV2) ;
- un horaire réduit de moitié (1 h 30) pour les enseignements de « détermination » qui deviennent « d'exploration » ;
- la globalisation des moyens horaires destinés aux groupes à effectif réduit (les heures dédoublées et les modules ne sont plus fléchés dans la grille) ;
- la suppression de l'Aide Individualisée ;
- l'accompagnement personnalisé (2 heures élève, à dédoubler ou plus en piochant dans la dotation globalisée).

Actuellement, hors enseignements de détermination et en incluant la LV2, les élèves bénéficient tous de 7 h 30 en groupe à effectif réduit et pour certains d'une à deux heures supplémentaires en aide individualisée (français et mathématiques, huit élèves par groupe).
 La future dotation globalisée est de 10 h 30. Si les dédoublés actuels étaient maintenus, il resterait 3 heures pour les options d'exploration et l'accompagnement personnalisé.
 Ce dernier doit permettre la mise en place de 4 types de travaux : soutien, approfondissement, travail interdisciplinaire et orientation. Environ les trois quarts des classes de Seconde de l'enseignement public ont 30 élèves ou plus (près d'un tiers plus de 35 élèves). On voit mal comment faire aussi bien en accompagnement personnalisé qu'en aide individualisée sans au moins trois groupes d'élèves par classe de Seconde. Mais alors, il faudrait prendre 4 h sur la dotation globalisée, entraînant des arbitrages locaux entre disciplines (enseignements communs, mais aussi d'exploration).

ACCOMPAGNEMENT : VOUS AVEZ DIT « PERSONNALISÉ » ?

Les 2 h élève d'AP doivent prendre en charge soutien (en lieu et place de l'aide individualisée), approfondissement, travaux interdisciplinaires et orientation. Quelle organisation concrète ? Comment un élève ayant besoin de soutien dans une discipline pourra-t-il être en mesure de bénéficier d'approfondissement dans une autre ? Quelle méthode et quel sens à un travail interdisciplinaire sans autre moyen

de mise en place que la dotation globalisée et l'évaluation finale ? Quel objectif au travail sur l'orientation ? Quelles compétences des enseignants pour « accompagner » l'orientation ?
 Le SNES estime légitime la demande d'accompagnement des élèves, mais conçu comme une aide facilitant le travail personnel du lycéen, c'est-à-dire un investissement au-delà des heures de cours.

GESTION GLOBALISÉE DES GROUPES À EFFECTIFS RESTREINTS : PÉNURIE

Les heures de travail en petits groupes ne sont plus indiquées dans les grilles horaires. Selon les préconisations de l'audit de 2006⁽¹⁾, le ministère s'engage sur une dotation globalisée à répartir sur les disciplines et l'accompagnement personnalisé, par le conseil pédagogique et au final le chef d'établissement. Au regard des effectifs actuels des classes (en moyenne supérieurs à 30 dans les lycées publics), l'accompagnement personnalisé n'aurait de sens qu'en prévoyant au moins des dédoublés, ce qui ponctionne la

dotation globalisée de 2 h et plus. Les dédoublés disciplinaires actuels ne pourront alors être maintenus. La situation est particulièrement problématique pour les options d'exploration de la classe de Seconde, déjà malmenées par des horaires étriqués.

1. Audit de 2006 « Proposition 9 : fixer un seuil minimal annuel par discipline et confier les marges de manœuvre dégagées (15 à 20 % du total) aux équipes déconcentrées (académies et EPLE) pour bâtir des offres adaptées aux besoins des élèves et donner un sens aux projets des établissements (...) La forte contrainte budgétaire centrale mettra, en toutes hypothèses, le système en mouvement ».

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION EN SECONDE : L'ANTITHÈSE DES DISCIPLINES

Conçus par le ministère pour « donner à voir aux jeunes ce que seront leurs formations et, plus tard, les métiers qu'ils exerceront », il ne s'agit plus d'enseignements disciplinaires mais plutôt de séances qui pourraient être multifômes, et surtout ne doivent pas avoir de contenus. Affichés comme hebdomadaires, ils pourraient être annualisés (54 h par an), la liberté de leur organisation étant laissée *in fine* au chef d'établissement.

les disciplines centrales du cycle terminal sans vraiment les avoir rencontrées. Même si le SNES approuve le fait que les enseignements de détermination ne doivent pas être un préalable à l'orientation, ils ne doivent pas devenir le lieu d'un papillonnage sans substance. De l'habillage, toujours de l'habillage, toujours moins de formation... et au bout du compte, des loques !

Vides de sens et de contenus, on voit mal comment de tels « enseignements » pourraient aider les jeunes dans leurs choix de formations et les inciter à s'engager vers

TUTORAT : GESTION DE LA RÉORIENTATION

Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves, pour les aider à construire leur parcours de formation et d'orientation » (décret « orientation »), assuré par des enseignants et CPE volontaires, sans référence aux CO-Psy. Son contenu n'est probablement pas celui imaginé par les familles : plutôt que d'aide à l'adaptation au lycée des élèves en souffrance – passant par un travail sur le sens des disciplines et sur la méthodologie, par exemple – il s'agit de préparer leur orientation... et sans financement fléché.



STAGES : TROMPEURS

Des stages encadrés par des enseignants volontaires peuvent être mis en place dans les établissements :
 • **stages de « remise à niveau »** : l'engagement de l'élève à y participer conditionne le passage dans la classe supérieure ;
 • **stages « passerelle »** : permettant le passage d'une série ou d'une voie à une autre, ils ne sont pas sujets à évaluation puisque hors parcours scolaire.

Quelle efficacité pourraient-ils avoir pour des élèves en vraie difficulté ? Les changements d'orientation se feront toujours dans le même sens, du plus au moins socialement coté. Le dispositif n'est au final qu'un simple affichage en lien avec l'idéologie « d'égalité des chances » : l'élève en échec suite à un stage en portera seul la responsabilité, sa chance lui ayant été offerte.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES						
CLASSE DE PREMIÈRE	Disciplines			Horaires		
	Français			4 h		
	Histoire-Géographie			4 h		
	LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)			4 h 30		
	Éducation physique et sportive (c)			2 h		
	Éducation civique juridique et sociale (d)			0,5 h		
	Accompagnement personnalisé			2 h		
	TPE (e)			1 h		
	Heures de vie de classe			10 h annuelles		
	ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SÉRIE					
SÉRIE ES		SÉRIE L		SÉRIE S		
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature française	2 h	Mathématiques	4 h	
Mathématiques	3 h	Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	Physique-Chimie	3 h	
Sciences	1 h 30	Sciences	1 h 30	Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ou Biologie, agronomie et développement durable	7 h	
		Un enseignement obligatoire au choix parmi :				
		Arts (f)		5 h		
		Arts du cirque		8 h		
		LCA : latin (g)		3 h		
		LCA : grec (g)		3 h		
		LV3 (a) (b)		3 h		
		LV1 ou 2 approfondies		3 h		
		Mathématiques		3 h		

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES						
CLASSE DE TERMINALE	Disciplines			Horaires		
	LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)			4 h		
	Éducation physique et sportive (c)			2 h		
	Éducation civique juridique et sociale (d)			0 h 30		
	Accompagnement personnalisé			2 h		
	Heures de vie de classe			10 h annuelles		
	ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SÉRIE					
	SÉRIE ES		SÉRIE L		SÉRIE S	
	Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature française	2 h	Mathématiques	6 h
	Mathématiques	4 h	Littérature étrangère en langue étrangère	1 h 30	Physique-Chimie	5 h
Histoire-Géographie	4 h	Histoire-Géographie	4 h	Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ou Biologie, agronomie et développement durable (h)	3 h 30	
Philosophie	4 h	Philosophie	8 h	Philosophie	8 h	
Un enseignement de spécialité au choix parmi :		Arts (f)		5 h 30		
Mathématiques		Arts du cirque		3 h		
Sciences sociales		LCA : latin (g)		3 h		
Économie approfondie		LCA : grec (g)		3 h		
		LV3 (a, b, g)		3 h		
		LV1 ou 2 approfondies		3 h		
		Mathématiques		4 h		
		Droit et grands enjeux du monde contemporain		3 h		
				Un enseignement de spécialité au choix parmi :		
				Mathématiques		
				Physique-Chimie		
				Sciences de la vie et de la Terre		
				Informatique et sciences du numérique		
				Territoire et citoyenneté (h)		

OPTIONS FACULTATIVES DU CYCLE TERMINAL GÉNÉRAL

- a) En Terminale S : un enseignement d'histoire géographique (2 h)
- b) Dans les trois séries ES, L et S, un ou deux enseignements de 3 h parmi LV3 (a, b, g) LCA : latin (g) LCA : grec (g) Éducation physique et sportive Arts (f)
- c) Atelier artistique 72 h annuelles

NB : s'ajoutent pour la série S et uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole les options Hippologie et équitation, Pratiques sociales et culturelles et Pratiques professionnelles.

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de Seconde de 5 heures, bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire.

Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

(d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

(e) Travaux personnels encadrés s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de sciences de l'ingénieur en série S, les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 heures, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

(f) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler un enseignement de spécialité et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(g) Un même enseignement de langue et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être pris au titre de l'enseignement de spécialité et au titre de l'option facultative.

(h) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

TRONC COMMUN DE PREMIÈRE : FAUSSE BONNE IDÉE

Le SNES a demandé une spécialisation progressive des élèves de la Première à la Terminale, mais avec des programmes diversifiés selon les séries, qui permettent de construire une culture commune au sein de chaque parcours.

Le tronc commun ne permet pas cette adaptation au profil des élèves ni la construction d'une véritable interdisciplinarité avec les disciplines de spécialité au sein des séries.

Par le regroupement des élèves et par la perte mécanique d'heures de première chaire, il sera par contre source de belles économies de postes.



© Clément Martin

SÉRIES TECHNOLOGIQUES : LE MINISTRE BRADE

En réduisant les enseignements technologiques de Seconde à 1 h 30, en prévoyant des intitulés pour les séries industrielles du cycle terminal qui ne reprennent pas des champs technologiques classiques, en imposant des enseignements généraux sans les penser en synergie avec les enseignements technologiques, en généralisant deux heures d'accompagnement personnalisé pris sur les horaires disciplinaires (technologiques ?), en imposant une seconde langue vivante dans un cadre horaire équilibré et global (LV1, LV2), en réduisant de fait les horaires des disciplines technologiques, le ministre fait le choix d'effacer ce qui fait la spécificité des séries technologiques. Il casse

ainsi un outil qui a permis une démocratisation de l'accès au baccalauréat et à nombre de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualifications et une insertion professionnelle et sociale.

Les champs « technologiques » industriels du cycle terminal tels qu'envisagés :

- l'architecture et la construction ;
- les systèmes d'information et le numérique ;
- l'énergie et le développement durable ;
- l'innovation technologique et l'éco-conception ;
- les arts appliqués.

Quant au tronc commun annoncé en Première pour les disciplines générales : un tiers d'heures en moins pour les disciplines technologiques.

NOUVEAU CYCLE TERMINAL GÉNÉRAL : COMMENT SPÉCIALISER DAVANTAGE EN PERDANT DES HEURES DE SPÉCIALITÉ !

Des élèves aux formations plus spécialisées avec moins de sciences en série S (mais toujours autant d'enseignements « humanistes »), moins d'enseignement économique et social en série ES, moins de français en série L (moins de sciences aussi)...

Les grandes nouveautés de la Terminale seraient un programme d'histoire-géographie aux méthodes inspirées du supérieur (ES et L) ou optionnel au contenu indéfini (S), la déconnexion entre sciences économiques et sciences sociales (ES), l'entrée du droit (L) et de l'informatique (S)... soit un tuyautage des spécialités de Terminale sur celles du supérieur. Si l'entrée de nou-

velles disciplines peut être intéressante, le SNES déplore l'absence de réflexion sur les contenus disciplinaires en préalable à des choix qui n'ont pas été débattus : la formation en mathématiques pour tous s'arrête en fin de classe de Seconde, et en fin de classe de Première en histoire-géographie.

Comment prétendre rééquilibrer les séries en enfermant les élèves dans des cursus définis pour le premier cycle universitaire ?

Quelle articulation avec le bac dont le SNES revendique le maintien du caractère national et terminal.

Analyses disciplinaires en ligne : www.snes.edu/-Actualites,2579-.html

LANGUES VIVANTES : RÉNOVATION... URGENCE... EFFETS D'ANNONCE...

Phare de la réforme, les langues vivantes sont les seules disciplines à ne pas voir leur horaire diminué. La LV2 devient obligatoire en Seconde, mais les groupes de compétences généralisés, les horaires LV1-LV2 globalisés et les DNL encouragées sans référence aux sections européennes. Découpées entre communication et littérature en L, cantonnées à la « communication » en ES et S, sans garantie de travail en petit groupe, ces disciplines déjà exsangues ne sont que l'instrument du discours officiel.



© Clément Martin

LA RÉALITÉ DES RÉFORMES CHATEL

ET AU COLLÈGE ?

STOP À L'ALOURDISSEMENT DE NOTRE CHARGE DE TRAVAIL !

Comment aider tous les élèves à entrer dans les apprentissages, éviter les malentendus cognitifs et lever les implicites, notamment pour les élèves les plus éloignés de la culture

scolaire ? Comment gérer sa classe ? Comment permettre à tous les élèves de s'approprier des règles de vie collective et de se construire comme des citoyens responsables ? Comment

garder des exigences ambitieuses dans tous les collèges ? Comment échanger sur nos élèves autrement que de manière informelle dans la salle des profs ?

Questions auxquelles il serait nécessaire d'avoir le temps et les moyens de répondre. Or nos conditions de travail se dégradent d'année en année, injonctions et tâches nouvelles se multiplient, pour lesquelles nous ne sommes pas formés et qui dénaturent notre métier.

Avec les DHG réduites d'année en année, le travail se déroule quasi systématiquement en classe entière, face à des effectifs pléthoriques, y compris en LV qui subissent des regroupements anti-pédagogiques. L'aide aux élèves, difficile à assurer dans ces conditions, est souvent externalisée vers l'accompagnement éducatif de même que certaines activités, notamment artistiques, qui entrent en concurrence avec les enseignements.

Des milliers de postes ont été transformés en HS et les pressions se font lourdes voire culpabilisantes pour nous faire accepter tant et tant d'HSA, mais aussi pour assurer, en HSE, l'accompagnement éducatif, le remplacement des collègues absents, voire des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Et puis le bénévolat : les réunions qui se multiplient, les heures de vie de classe, l'organisation de l'ASSR, l'élaboration d'un parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) pour tous nos élèves à partir de la classe de Cinquième, quand il n'est pas exigé que soient rattrapées nos heures de cours « perdues » à l'occasion des séjours linguistiques ou des sorties scolaires.

Et puis il faut « inventer » l'enseignement d'histoire des arts, assurer les entretiens individuels d'orientation avec chaque élève de Troisième et ses parents, le CO-Psy n'étant présent que le cas échéant. L'évaluation des élèves, entre la note de vie scolaire, la validation du niveau A2, du B2i et bientôt du socle commun avec les livrets de compétences, change de nature et phagocyte le temps scolaire.

Comment peut-on, dans ces conditions, diversifier les pratiques pédagogiques ou monter des projets, notamment interdisciplinaires, qui donneraient davantage de sens à nos enseignements ?

Il devient tout simplement difficile de mener à bien ce qui est au cœur de notre métier : enseigner.

■ Monique Daune



© Clément Martin

LIVRETS DE COMPÉTENCES : GÉNÉRALISONS LE REFUS

Le socle commun est marqué par une vision réductrice des savoirs et marginalise des disciplines (arts plastiques, éducation musicale, technologie et EPS) qui risquent de se trouver à terme transférées vers l'accompagnement éducatif. Pire, il institutionnalise une inégalité entre les élèves, entre ceux qui y seront cantonnés et ceux qui pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire et poursuivre des études au lycée puis dans l'enseignement supérieur.

Le HCE⁽¹⁾ définit les « compétences » comme la « combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes », mais ne s'interroge pas sur leur typologie. La recherche montre pourtant qu'il en existe de nature diverse : les compétences générales, difficilement transférables et évaluables, des compétences spécifiques, parmi lesquelles les procédures de base, les connaissances à mémoriser et les compétences avec mobilisation. Ces dernières sont les plus difficiles à faire acquérir et à évaluer⁽²⁾.

En l'absence de réflexion approfondie avec la

recherche et la profession, le livret mêle des éléments disparates, difficilement évaluables sinon à se concentrer sur la mémorisation et les procédures de base.

Si une note de service (BO n° 40 du 29-10-2009) laisse entendre que les personnels doivent renseigner dès cette année l'attestation, la validation de la totalité du socle n'est prévue qu'à la session 2011 du brevet.



Il faut donc plus que jamais construire collectivement le refus de le renseigner cette année en le motivant et en débattant avec les collègues et les parents (voir argumentaire dans L'US n° 688 et sur www.snes.edu).

La profession a tout à gagner à imposer d'autres finalités au collège et une autre conception du système éducatif.

■ Bruno Mer

(1) Haut conseil de l'école.

(2) D'après Bernard Rey, professeur à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste des questions de compétences.



© Clément Martin

PROFESSEURS PRINCIPAUX, UNE TÂCHE QUI S'ALOURDIT, DES MISSIONS QUI S'ACCUMULENT

Sous prétexte que les professeurs principaux perçoivent la part modulable de l'ISOE, tout est bon pour leur imposer de nouvelles tâches.

Après les heures de vie de classe, la préparation et le suivi des stages en entreprises en Troisième, on leur demande aujourd'hui de proposer une note de vie scolaire, de valider le B2i, d'assurer un entretien obligatoire d'orientation en Troisième et de monter les projets pour les PPRE.

Et les livrets de compétences qu'ils devraient renseigner l'an prochain : la coupe est plus que pleine !

La fonction de professeur principal est une tâche intéressante, à laquelle tiennent les enseignants qui travaillent, dans ce cadre, au plus près des élèves et des familles. Mais ils ne peuvent plus accepter un tel alourdissement de la charge de travail et une telle dénaturation de leurs missions.

Le SNES revendique

- la fin de cet empiètement perpétuel de tâches nouvelles ;
- pas plus de 20 élèves par classe en ZEP, et pas plus de 24 hors ZEP ;
- l'intégration des tâches qui relèvent réellement de nos missions (comme l'aide aux élèves) dans nos services ;
- une meilleure articulation des différentes disciplines, sur le plan de leurs programmes et de leurs contenus, pour permettre aux élèves d'accéder à une culture commune cohérente ;
- le respect des spécificités et des missions des différents personnels de l'Éducation nationale (surveillants, CPE, CO-Psy, assistante sociale, infirmière scolaire...), ce qui suppose d'augmenter leur recrutement, à la hauteur des besoins ;
- du temps de concertation pour tous les personnels dans le cadre de leur service afin de favoriser le travail en équipe, de croiser les regards sur les élèves les plus fragiles ;
- l'ouverture de véritables discussions sur la revalorisation de nos métiers.



© Clément Martin

HISTOIRE DES ARTS : DE MAUVAIS AUGURE

Le renvoi au local de l'enseignement de l'histoire des arts préfigure-t-il l'organisation des enseignements et de l'évaluation ?

Si un enseignement d'histoire des arts peut être intéressant, force est de constater que celui installé par le ministère pose plus de problèmes qu'il n'en résout, notamment à cause du renvoi au local et de l'autonomie imposés.

C'est au conseil pédagogique « d'organiser » l'enseignement de l'histoire des arts. Pour le SNES les équipes concernées doivent pouvoir décider de leur propre organisation et non pas des collègues nommés par le chef d'établissement. Le projet de décret EPLE pourrait permettre d'imposer ce fonctionnement à l'ensemble des enseignements. Ce n'est pas acceptable.

Les enseignants ont à inventer leur objet d'enseignement dans chaque discipline, en piochant dans des thématiques, des domaines artistiques et des périodes. Ils doivent également se débrouiller pour choisir des thématiques interdisciplinaires, tout ceci sans aucune heure de

concertation prévue et sans horaires formalisés. Le nouveau conseil pédagogique préconisé par le projet de décret EPLE pourra par exemple décider si les enseignants méritent ou non des heures de concertation pour mettre en œuvre cet enseignement interdisciplinaire.

C'est dans le domaine de l'évaluation des élèves au brevet (coefficient 2 dès l'an prochain) que l'autonomie est la plus à l'œuvre : les modalités, objectifs, contenus, les sujets, les éventuels supports d'évaluation, le moment de l'épreuve, le nombre d'élèves évalués en même temps le cas échéant, dépendent des choix de chaque établissement. Cette autonomie censée s'adapter au local fait en réalité voler en éclat la notion d'égalité sur tout le territoire et le caractère national du diplôme du brevet.

Il est inacceptable qu'un enseignement national fasse l'objet d'autant d'adaptations locales.

C'est bien ce vers quoi peut conduire l'application du projet de décret EPLE dans les établissements.

■ Sandrine Charrier